

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Madame BAUDICHAU Lola demeurant Rue de Hodebierge 1 à 1370 Jodoigne.

Le terrain concerné est situé Rue du Quatre Août, 32 à 1300 Wavre et cadastré division 1, section L n°151S6.

Le projet consiste en la démolition et la reconstruction d'une annexe, et présente les caractéristiques suivantes :

- Le gabarit du volume principal reste inchangé ;
- La démolition du volume secondaire existant ;
- Un nouveau volume secondaire à l'arrière de la construction ayant deux gabarits de R+1 et R0 ; avec des hauteurs de 7m64 et 3m85 depuis le niveau 0m00 (rez-de-chaussée) du projet ;
- La façade avant du bâtiment reste inchangée si ce n'est pas pose d'un vélux en toiture ; en façade arrière : un enduit en façade de teinte blanche ; une toiture identique de teinte rouge à l'existant pour le volume principal ; des châssis de teinte gris anthracite ; des seuils et appuis en pierre bleue ; des profils de rives en aluminium de teinte gris anthracite ;
- Une emprise au sol supplémentaire d'environ 8,5m² ;
- Sans emplacement de parking supplémentaire.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux (SOL), aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le projet est en écart au SOL dit « PONT DES AMOURS » :

- Article IC : le projet prévoit des toitures plates ;
- Article ID : le projet ne propose pas des toitures en tuile de ton rouge aux toitures plates ;
- Article IE : Le projet propose une annexe dépassant les 5m de profondeur et dépassant 4m00 de hauteur ;

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 24/02/2026 au 10/03/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 9 février 2026